

## Communiqué de presse Numérique et place des femmes : le CNV rend deux nouveaux avis

*Lors de son assemblée plénière, réunie, hier, au Commissariat général à l'égalité des territoires, le Conseil national des villes a débattu et adopté deux nouveaux avis : l'un sur les laissés pour compte du passage au tout numérique et le second sur la place des femmes et des jeunes filles dans les espaces publics dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.*

Saisi, en octobre dernier, par Jacques Mézard, ministre de la Cohésion des territoires, le Conseil national des villes a planché sur ces deux sujets afin de rendre des avis documentés.

### **La place des femmes et des jeunes filles dans les espaces publics dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)**

Le CNV, coprésidé par **Fabienne KELLER** et **Patrick BRAOUEZEC**, s'est rapproché du Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCEfh) dont les travaux dressent un portrait inédit des territoires sur les inégalités entre femmes et hommes.

Quelques constats sur la situation des quartiers prioritaires de la politique de la ville :

- Les femmes sont plus nombreuses que les hommes en QPV (**52,1%** contre 51,5% dans les unités urbaines environnantes) et les mères cheffes de familles monoparentales y sont surreprésentées (**88,6%** contre **11%** ailleurs).
- **1 femme sur 2 est sans emploi** chez les 30 – 49 ans, contre 4 sur 5 dans les autres quartiers.
- **1 femme sur 4** est en situation de pauvreté
- **1 femme sur 4** déclare avoir renoncé à des soins
- En QPV, **30 %** des femmes se sentent en insécurité contre 18 % des hommes

Grande cause nationale pour le quinquennat, l'égalité entre les femmes et les hommes suppose de changer les mentalités, déconstruire les représentations – des femmes comme des hommes – dès le plus jeune âge. **Elle implique d'être portée par une volonté politique de l'ensemble des décideurs des contrats de ville** (Élus, services déconcentrés de l'État, entreprises, associations, conseils citoyens) et des concepteurs et techniciens des **projets sociaux et urbains**.

Quelques préconisations du CNV :

- **Des programmations annuelles des contrats de ville qui fassent l'objet d'une « lecture genrée » afin de déterminer des indicateurs** (éducation, santé, social, mais aussi l'emploi, économie, transports, loisirs et numérique) **et des objectifs de progrès chiffrés, et expérimentent des budgets genrés et un « bonus » incitatif pour les associations œuvrant pour et sur les quartiers.**
- **Des temps d'occupation équilibrés** des équipements sportifs et de loisir, et en même temps des **espaces non mixtes de proximité réservés aux adolescentes.**
- **Des diagnostics et cahiers des charges des projets urbains** qui prennent en compte les temps de vie des femmes et leur mobilité et soient inscrits dans le règlement général de l'ANRU.
- Des infrastructures de mobilité qui soient réfléchies et conçues comme des **espaces de sociabilité.**

## **Les « laissés pour compte » du passage au tout numérique**

Le choix de dématérialisation de l'accès aux services publics dans lequel l'Etat s'inscrit avec le programme « *État 2022 100% des démarches administratives dématérialisées* » est inéluctable. **Le CNV fait le constat que les fractures territoriales s'accroissent, en particulier pour les quartiers prioritaires de la ville et les territoires ruraux**, et que de nombreux citoyens usagers ne bénéficient plus des mêmes droits. **40% de la population française déclare, aujourd'hui, ne pas être à l'aise avec l'environnement et l'usage du numérique et 13 millions de personnes en sont exclues, soit 20% de la population.**

Le CNV considère **que le droit à l'accès au numérique pour toutes et tous est un droit commun opposable, et propose 30 recommandations** articulées autour de 4 axes : fixer des ambitions nationales et mesurer les impacts des actions, assurer le financement des mesures d'inclusion numérique et sociale, définir les accompagnements adaptés pour les publics éloignés et accueillir pour respecter le lien de proximité.

Quelques préconisations du CNV :

- **Mesurer l'impact économique des gains issus de procédures dématérialisées** sur le niveau de croissance et en points de PIB, et **d'assurer le financement de l'accompagnement** par une partie des économies réalisées.
- **Intégrer et valoriser** dans les budgets de l'Etat, des organismes nationaux d'accès aux droits (CAF, Pôle Emploi, Caisse de retraites), des collectivités et dans les engagements des entreprises (RSE) les mesures dédiées à l'inclusion numérique et sociale,
- **Intégrer des indicateurs de suivi et des étapes de bilan** dans toutes formes de conventions de partenariats (Etat, collectivités, entreprises, associations, organismes d'accès aux droits) pour être plus prescriptif (nombres de lieux d'accueil et d'accès aux services publics dans les QPV, nombres de formations au numérique délivrées, à l'accès aux droits, % du public éloigné pris en charge...).
- **Privilégier la présence humaine de professionnels formés et équipés pour accompagner les usagers les plus éloignés du numérique.**

**Le CNV recommande de tenir compte des habitudes et des priorités des habitants usagers en identifiant les lieux de confiance déjà fréquentés** (centres sociaux, associations, commerces, bibliothèques, écoles, agences des bailleurs sociaux, lieux de médiation sociale soutenus par les entreprises, en adaptant des horaires d'accueil souples voire continus et en maintenant des professionnels aidants et des médiateurs pour préserver la qualité de service et d'accueil pour tous les publics.

Lors de la séance plénière, ont été accueillis de nouveaux membres et est intervenue Ilaria Casillo, vice-présidente de la Commission nationale du débat public (CNDP), missionnée par le ministre de la Cohésion des territoires sur l'évaluation des conseils citoyens. Il a également été évoqué l'actualité de la politique de la ville et l'agenda de la rentrée.

**Pour consulter les avis du CNV : [www.cget.gouv.fr](http://www.cget.gouv.fr)**

**Le Conseil national des villes (CNV)** est une instance de concertation et de proposition présidée par le Premier ministre. Sous l'égide de ses deux vice-présidents, il conseille le Gouvernement sur l'élaboration de la politique de la ville et la lutte contre les discriminations. Il se compose de 64 membres répartis en 4 collèges : le collège « élus », le collège « acteurs économiques et sociaux », le collège « personnalités qualifiées » et le collège « habitants ».

Le secrétariat du Conseil national des villes est assuré par le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET).

Vice-présidence :

- Fabienne KELLER, vice-présidente du CNV, conseillère municipale et euro-métropolitaine de Strasbourg, sénatrice du Bas-Rhin – T. 06 22 66 45 94
- Patrick BRAOUEZEC, vice-président du CNV, président de Plaine commune – T. 06 10 83 27 51

**Plus d'informations sur l'espace dédié au CNV sur le site du CGET : [www.cget.gouv.fr](http://www.cget.gouv.fr)**

**[secretariat-presse@cget.gouv.fr](mailto:secretariat-presse@cget.gouv.fr)**

**Tél. 01 85 58 60 53**

**[www.cget.gouv.fr](http://www.cget.gouv.fr)**